

Séance du 04 juillet 2022

Date de convocation :

24 juin 2022

Date d'affichage :

24 juin 2022

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 12

Votants 13

L'an deux mille vingt deux et le quatre juillet à dix neuf heures, le Conseil Syndical Intercommunal à Vocation Multiple des Communes d'ORBEC et de LA VESPIERE-FRIARDEL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil à la Mairie de La Vespière-Friardel, sous la présidence de M. Etienne COOL.

Etaient présents : M. COOL Etienne, M. BALLOT Sylvain, M. BUENO Alberto, M. CHERON Denis, Mme COGE Martine, Mme DROUET Liliane, Mme FONTAINE Annick, Mme GOSSET Brigitte, Mme MACREZ Eveline, M. MORIN Guy, M. OURSEL Fabrice, M. PAUL Lionel.

Pouvoirs : M. LECOMTE Fabien a donné pouvoir à M. BALLOT Sylvain

Etaient excusés : Mme MILCENT Virginie, Mme RAMOS Françoise, M. TISSIER Jean-Pierre

Etaient absents : Mme BEIL Corinne, M. LAUTONNE Gilles

Secrétaire de séance : Mme DROUET Liliane

Objet de la délibération :
N° 2022 – 04-07 / 35

Travaux sanitaires du boulodrome

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Les travaux d'extension des sanitaires du boulodrome ont été inscrits au budget primitif 2022. Une mise en concurrence a été réalisée.

Deux offres ont été reçues pour la maçonnerie :

- LA VESPIERE CONSTRUCTIONS -> 10.851,74 € HT, soit 13.022,09 € TTC
- SEEL -> 13.805,33 € HT, soit 16.566,40 € TTC

Deux offres ont été reçues pour la couverture :

- PITCHOUT COUVERTURE -> 3.991,01 € HT, soit 4.789,24 € TTC (proposé une couverture en ardoises)
- CP COUVERTURE -> 3.354,80 € HT, soit 4.025,76 € TTC (couverture en fibrociment)
- Damien BIRET -> 2.489,50 € HT, soit 2.987,40 € TTC (couverture en fibrociment)

Trois offres ont été reçues pour l'électricité :

- Franck FAVEY -> 2.330,40 € HT, soit 2.796,48 € TTC
- ADL -> 3.231,02 € HT, soit 3.877,22 € TTC

Deux offres ont été reçues pour la plomberie :

- Flobert MORIANCOURT -> 2.458,00 € HT, soit 2.949,60 € TTC
- Sébastien BENARD -> 2.992,94 € HT, soit 3.591,53 € TTC

Monsieur le Président propose de retenir les offres de LA VESPIERE CONSTRUCTIONS pour la maçonnerie, PITCHOUT COUVERTURE pour la couverture et Franck FAVEY pour l'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE**, pour les sanitaires du boulodrome, de retenir les offres :
 - Maçonnerie : VESPIERE CONSTRUCTIONS 10.851,74 € HT
 - Couverture : PITCHOUT COUVERTURE 3.991,01 € HT
 - Electricité : Franck FAVEY 2.330,40 € HT
 - Plomberie : Flobert MORIANCOURT 2.458,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les devis correspondants et tous documents afférents à ce dossier.

Pour copie conforme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Liliane DROUET

Le Président,
Etienne COOL

